

La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec:

résumés d'articles scientifiques



L'exploitation financière des personnes aînées : «une mise en contexte».

Référence

Crête, R. et Dufour, M.-H. (2016b). L'exploitation financière des personnes aînées : « une mise en contexte ». Revue générale de droit, 46, 13-49.

Type de texte

Format: Article scientifique Contenu: Recension des écrits

Thèmes abordés

Ampleur du phénomène, maltraitance à domicile et en hébergement, facteurs de risque et de vulnérabilité, conséquences, prévention, détection, intervention et signes physiques

But ou question de recherche

Le contexte permettant l'émergence d'une problématique de maltraitance financière envers les personnes aînées constitue le champ d'investigation de cette recension des écrits. Dans un premier temps, l'ampleur de ce type de maltraitance, ses caractéristiques distinctes, ses manifestations, ses répercussions, ainsi que les solutions pour y lutter sont abordées. Dans un deuxième temps, les enjeux d'intervention pour les professionnels de divers horizons sont soulevés. Enfin, une analyse de l'efficacité des dispositions législatives en matière de lutte à la maltraitance financière est proposée.

Problématique

La problématique de la maltraitance financière auprès des personnes aînées est préoccupante en raison de son ampleur et de ses conséquences dévastatrices sur la qualité de vie des personnes aînées concernées. En effet, selon diverses institutions publiques et données gouvernementales, la maltraitance financière figure comme l'un des types de maltraitance rapportée le plus fréquemment, autant à l'échelle provinciale que nationale.

Méthodologie

Sans expliciter la méthodologie supportant la rédaction de cet article, les auteurs se basent sur une recension d'écrits de toutes natures (articles scientifiques, documents gouvernementaux, rapport de police, etc.) et rédigés entre 1983 et 2016 afin de documenter le contexte favorisant l'émergence de maltraitance financière envers les personnes aînées.

Résultats

La documentation analysée permet d'identifier certains facteurs de vulnérabilités à la maltraitance financière telle que leur dépendance à l'égard des proches, mais également des facteurs de risque, comme c'est le cas pour l'isolement social des aînés. Différentes formes d'exploitation financière sont répertoriées, dont le vol, la fraude, l'abus de pouvoir et le vol d'identité. Le lien de confiance entre la personne maltraitante et la personne aînée reste au cœur des histoires d'exploitation financière. Les membres de l'entourage, la famille immédiate, ainsi que les prestataires de services, si la personne aînée réside en milieux d'hébergement, sont les plus régulièrement impliqués dans ces situations indésirables. Les contrecoups relatifs à l'exploitation financière sont ressentis par les personnes aînées maltraitées, mais également par les proches et la société en général. En raison du sentiment de stress et d'anxiété occasionné, certaines d'entre elles sombrent parfois dans la dépression ou même attentent à leur vie.

Le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées priorise trois grands axes de prévention : la promotion du vieillissement actif, la lutte contre l'âgisme et la promotion de la bientraitance. De même, il est nécessaire de détecter les situations de maltraitance et tous peuvent y arriver en se rapportant à quatre catégories d'indices : les signaux physiques, les modifications de comportements, les changements environnementaux et l'évolution de ses relations sociales. Différentes mesures de protection sont d'ores et déjà en place pour lutter contre cette problématique. Les personnes aînées maltraitées possèdent l'option d'exercer un recours civil, pénal, criminel, administratif ou disciplinaire. Or, des enjeux relatifs à la protection des aînées subsistent. De nombreux obstacles rendent les recours judiciaires inefficaces, dont la difficulté de fournir des preuves solides d'exploitation financière et les coûts élevés des recours.

Bien que de nombreux recours juridiques existent pour les personnes aînées confrontées à la maltraitance financière, peu de dossiers se rendent devant un juge. Entre autres en raison de la réticence qu'ont les personnes maltraitées à dénoncer leur agresser, et à l'âgisme latent dans la société menant à mésestimer leur demande d'aide sous le prétexte qu'une personne aînée ne peut vivre une telle situation. Des auteurs crtiquent les divers recours énoncés précédemment en soulignant leurs inefficacités pour protéger les personnes aînées de l'exploitation financière.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés précédemment.

Conclusion

La maltraitance financière est une problématique sociétale complexe et fréquente qui occasionne des effets dévastateurs auprès des personnes aînées maltraitées, de leurs proches et de la collectivité. Les dispositions juridiques permettant d'y lutter se doivent d'être réactualisées, notamment en assurant une meilleure efficacité juridique de l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Pistes pour la pratique ou la recherche

Il est suggéré de mettre de l'avant des échanges « interdisciplinaires et intersectoriels » afin que l'intervention des divers professionnels interpellés dans une telle situation réponde proprement aux besoins des personnes aînées vivant une situation d'exploitation financière.

Date de réalisation de la fiche :

26 juillet 2016

